

RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ÉTUDIER LA FAISABILITÉ ET LE FINANCEMENT D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR FAVORISER LE LOGEMENT ABORDABLE

Une résolution est déposée par le conseiller municipal Serge Bonin lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2025 afin que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec d'évaluer la faisabilité d'installations temporaires de traitement des eaux usées et de considérer le financement de ces installations dans l'objectif de stimuler et développer des logements abordables sur le territoire de la Ville de Lévis.

ATTENDU QUE la Ville de Lévis est présentement soumise à un règlement de contrôle intérimaire sur le développement immobilier sur une grande partie du territoire en raison de la capacité limitée de ses infrastructures de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE ce règlement de contrôle intérimaire freine la construction de logements abordables, particulièrement dans un contexte de crise du logement;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'urgence d'augmenter l'offre de logements abordables sur son territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) permet d'encourager la construction de logements abordables en partenariat avec un office d'habitation, un organisme sans but lucratif, une coopérative, une entreprise du secteur privé ou un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;

ATTENDU QUE de nombreuses villes doivent maintenant freiner le développement sur une partie significative de leur territoire selon un article de La Presse¹ paru le 12 mai;

ATTENDU QUE des solutions temporaires et innovantes, telles que des installations modulaires de traitement des eaux usées, pourraient permettre de débloquer certains projets en attendant le raccordement au système avec de meilleures capacités;

ATTENDU QUE le soutien financier du gouvernement du Québec est essentiel pour la mise en place de telles infrastructures transitoires;

ATTENDU QUE le principe d'un développement conditionnel au logement abordable est porteur de retombées sociales positives pour la collectivité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller municipal **Serge Bonin**,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Lévis demande formellement au gouvernement du Québec d'évaluer la faisabilité d'installations temporaires de traitement des

¹ <https://www.lapresse.ca/actualites/2025-05-12/infrastructures-desuetes/l-eau-coule-l-essor-immobilier.php?sharing=true>

eaux usées et de considérer le financement de ces installations dans l'objectif de stimuler et développer des logements abordables sur le territoire de la Ville de Lévis;

QUE cette demande vise à permettre un redémarrage responsable et ciblé du développement immobilier dans certains secteurs malgré le règlement de contrôle intérimaire, en permettant les projets répondant aux besoins criants en matière de logement abordable;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Environnement, à la ministre responsable de l'Habitation, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).



Signature du membre du conseil

12 mai 2025

Première version remise à la greffière le 9 mai 2025.

Version révisée remise à la greffière le 12 mai 2025 et dépôt au conseil municipal du 12 mai 2025.